

# Bureau des radiocommunications (BR)

Circulaire administrative CA/214

Le 19 juin 2014

Aux Administrations des Etats Membres de l'UIT et aux Membres du Secteur des radiocommunications

Suiet:

Deuxième atelier interrégional de l'UIT sur la préparation de la CMR-15

Genève, 12 et 13 novembre 2014

Le Bureau des radiocommunications de l'UIT a l'honneur, par la présente Circulaire administrative, d'inviter votre Administration ou votre organisation à assister au deuxième atelier interrégional de l'UIT sur la préparation de la CMR-15 qui est organisé en application de la Résolution 72 (Rév.CMR-07).

L'atelier sera présidé par M. Aboubakar Zourmba, Président de la Réunion de préparation à la Conférence de 2015 (RPC-15). Il se tiendra au siège de l'UIT à Genève les 12 et 13 novembre 2014. La séance d'ouverture débutera à 9 h 30 le 12 novembre 2014.

Sur la base de la présentation, par les Rapporteurs pour les différents chapitres, des études préparatoires de l'UIT-R figurant dans le projet de Rapport de la RPC à la CMR-15, ainsi que de renseignements mis à jour concernant le Bureau et les travaux préparatoires régionaux en vue de la RPC15-2, de l'AR-15 et de la CMR-15, cet atelier offrira aux participants la possibilité d'échanger des vues et de mieux comprendre les projets de vues, de positions et/ou de propositions communes des entités concernées.

A cet effet, les participants, en particulier les groupes régionaux, sont invités à soumettre des contributions en anglais. Elles peuvent être communiquées par courrier électronique au secrétariat du BR (brsgd@itu.int), au plus tard le 3 novembre 2014.

Un programme provisoire de l'atelier est joint en Annexe. Il sera disponible sur le site web <a href="http://www.itu.int/ITU-R/go/wrc-15-irwsp-14">http://www.itu.int/ITU-R/go/wrc-15-irwsp-14</a> et sera mis à jour dès que des renseignements nouveaux ou modifiés seront ajoutés.

Veuillez noter que l'atelier se tiendra dans un environnement «sans papier», c'est-à-dire que tous les documents de l'atelier seront disponibles sur le site web précité. En conséquence, les participants sont invités à apporter leur ordinateur portable. Le service d'assistance informatique de l'UIT (servicedesk@itu.int) a prévu un nombre limité d'ordinateurs portables, prêtés aux délégués qui n'en auront pas.

## Interprétation

L'interprétation sera assurée dans les six langues officielles.

#### Participation à distance

Afin de faciliter la participation à distance, il est prévu de diffuser les exposés et les débats en mode audio et vidéo sur le web, dans les six langues officielles, grâce au Service de radiodiffusion Internet de l'UIT (IBS). Les participants n'ont pas besoin de s'inscrire à la réunion pour pouvoir suivre les débats sur le web.

### Participation/Visas/Logement

La préinscription aux conférences et réunions de l'UIT-R est obligatoire et s'effectue uniquement en ligne par l'intermédiaire des coordonnateurs désignés de l'UIT-R. La préinscription en ligne à cet atelier débutera le 12 août 2014. Les personnes souhaitant s'inscrire devront prendre contact avec le coordonnateur désigné pour l'entité qu'elles représentent. La liste des coordonnateurs désignés de l'UIT-R est disponible à l'adresse:

# www.itu.int/en/ITU-R/information/events

Le retrait des badges et l'enregistrement se feront à l'entrée du bâtiment Montbrillant de l'UIT (2 rue de Varembé, 1202 Genève) à partir de 8 heures les 12 et 13 novembre 2014. Vous voudrez bien noter que chaque participant devra présenter la confirmation d'inscription qui lui aura été envoyée par courrier électronique, ainsi qu'une pièce d'identité avec photo pour pouvoir recevoir le badge remis aux participants à l'atelier.

En ce qui concerne les réservations d'hôtel, pour les réunions tenues à Genève, veuillez consulter l'adresse: www.itu.int/travel.

Pour les ressortissants de certains pays, l'entrée sur le territoire de la Suisse est soumise à l'obtention d'un visa. Au besoin, les demandes d'assistance de la part de l'UIT pour l'établissement de visas doivent aussi être faites par les coordonnateurs désignés pendant le processus d'inscription en ligne. Veuillez compter jusqu'à quatre (4) semaines pour obtenir l'assistance fournie par l'UIT. Vous trouverez de plus amples renseignements à l'adresse: www.itu.int/en/ITU-R/information/events.

Pour tout complément d'information concernant ce deuxième atelier interrégional de l'UIT sur la préparation de la CMR-15, veuillez-vous mettre en rapport avec M. Philippe Aubineau, Conseiller pour la RPC, Bureau des radiocommunications (Tél.: +41 22 730 5992 ou e-mail: <a href="mailto:philippe.aubineau@itu.int">philippe.aubineau@itu.int</a>).

François Rancy

#### Annexe: 1

#### Distribution:

- Administrations des Etats Membres de l'UIT
- Membres du Secteur des radiocommunications
- Présidents et Vice-Présidents des Commissions d'études des radiocommunications et de la Commission spéciale chargée d'examiner les questions réglementaires et de procédure
- Président et Vice-Présidents du Groupe consultatif des radiocommunications
- Président et Vice-Présidents de la Réunion de préparation à la Conférence
- Membres du Comité du Règlement des radiocommunications
- Secrétaire général de l'UIT, Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications, Directeur du Bureau de développement des télécommunications

#### **ANNEXE**

# Deuxième atelier interrégional de l'UIT sur la préparation de la CMR-15

# Programme provisoire (Genève, 12 et 13 novembre 2014)

Premier jour (mercred) 12 novembre 2014)	Deuxième jour (jeudi 13 novembre 2014)
9 h 30-10 h 15:  - Ouverture  - Etat d'avancement des travaux préparatoires en vue de la RPC15-2, de l'AR-15 et la CMR-15	9 h 00-10 h 40:  Examen des points de l'ordre du jour de la CMR-15 concernant les questions relatives au service maritime, au service aéronautique et au service de radiolocalisation (points 1.15, 1.16, 1.17, 1.18 et 1.5 de l'ordre du jour) 1
10 h 15-10 h 30 – Pause	10 h 40-11 h 00 – Pause
10 h 30-12 h 30:  Examen des points de l'ordre du jour de la CMR-15 concernant les questions relatives aux services mobiles (points 1.1 et 1.2)¹  12 h 30-14 h 00 — Pause-déjeuner  14 h 00-15 h 20:  Examen des points de l'ordre du jour de la CMR-15 concernant les:  — Questions liées aux applications large bande pour la protection du public et les secours en cas de catastrophe et au service d'amateur (points 1.3 et 1.4)¹  — Questions générales et autres questions (points 2, 4, 8, 9.1 (9.1.4, 9.1.6, 9.1.7), 9.2 (Questions non liées aux services par satellite)¹	11 h 00-12 h 00:  Examen des points de l'ordre du jour de la CMR-15 concernant les questions relatives aux attributions aux services par satellite (points 1.6, 1.7, 1.8 et 1.9.1)   12 h 00-14 h 00 – Pause-déjeuner  14 h 00-15 h 20:  Examen des points de l'ordre du jour de la CMR-15 concernant les:  — Questions relatives aux attributions aux services par satellite (suite) (points 1.9.2 et 1.10)   — Questions réglementaires relatives aux services par satellite (point 7 (questions))
15 h 20-15 h 40 Pause	15 h 20-15 h 40 Pause
15 h 40-17 h 00:  Examen des points de l'ordre du jour de la CMR-15 concernant les questions relatives aux services scientifiques (points 1.11, 1.12, 1.13 et 1.14) <sup>1</sup>	15 h 40-17 h 00:  Examen des points de l'ordre du jour de la CMR-15 concernant les:  - Questions réglementaires relatives aux services par satellite (suite) (points 7 (questions), 9.1 (9.1.1, 9.1.2, 9.1.3, 9.1.5, 9.1.8), 9.2 (Questions liées aux services par satellite) et 9.3)  - Conclusion (y compris le point 10 de l'ordre du jour) et session de clôture

Présentation et explication des études préparatoires de l'UIT-R et des projets de méthodes à appliquer pour traiter les points de l'ordre du jour de la CMR-15 figurant dans le Rapport de RPC ainsi que des projets de vues, positions et/ou propositions communes des groupes régionaux (Groupe des pays africains/UAT, APT-APG, Groupe des Etats arabes/ASMG, CITEL-PCC.II, RCC, CEPT-CPG) et d'autres organisations (par exemple, OACI, OMI, OMM, etc.). A ce stade, l'ordre des présentations relatives aux différents points de l'ordre du jour de la CMR-15 est indicatif. Il pourra être modifié par la suite si nécessaire.